

|                     |                                                                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Zeitschrift:</b> | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| <b>Herausgeber:</b> | Société de communication de l'habitat social                                                  |
| <b>Band:</b>        | 42 (1969)                                                                                     |
| <b>Heft:</b>        | 8                                                                                             |
| <b>Artikel:</b>     | Neuchâtel : un projet cantonal de construction : deux cent neuf HLM dans quatre villes        |
| <b>Autor:</b>       | C.J.                                                                                          |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-126715">https://doi.org/10.5169/seals-126715</a>       |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Deux cent neuf HLM dans quatre villes

22

Deux cent neuf appartements de trois pièces chacun seront construits prochainement à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Couvet. Le canton de Neuchâtel, dans le cadre de la sixième «action HLM», a mis à la disposition des communes un montant de dix millions de francs destinés à encourager la construction de logements à loyers modérés, conformément au décret voté par le peuple neuchâtelois les 20 et 21 avril 1968. Un concours a été organisé en vue d'obtenir le meilleur projet aux prix les plus favorables.

Dix-huit bureaux d'architectes ont participé au concours. Pour bases de travail, chaque concurrent avait reçu un cahier des charges ainsi qu'une réglementation de zonage des quatre communes intéressées.

Le jury, placé sous la présidence de M. Jean Haldimann, préfet des Montagnes neuchâteloises, s'est réuni huit fois et a retenu un projet. Il a d'autre part proposé au Conseil d'Etat de récompenser quatre autres concurrents par des prix de 5000 à 20 000 fr.

### Un jury exigeant

Le jury s'est surtout attaché au problème de la qualité de l'habitat. Ainsi, il a demandé l'avis d'un expert au sujet de l'isolation acoustique et thermique et s'est amplement informé sur la qualité des matériaux proposés, de manière à ce que chaque construction soit durable et que les charges d'entretien soient réduites. En ce qui concerne le projet primé, on peut d'ores et déjà dire que la qualité des logements à construire dans le cadre de cette sixième

On en a trop admis. On n'a pas écouté nos avertissements. On ne nous a pas associés non plus à leur intégration. Nous combattrons l'initiative. Mais nous exigeons que les autorités et nos partenaires sociaux prennent avec nous des dispositions sérieuses en vue de régulariser beaucoup d'anomalies dans les domaines des salaires, des horaires, des vacances. Faute de quoi, nos arguments ne porteront pas.»

Enfin, MM. Jacques Tuscher, Roger Besuchet, Adrien Buffat (FOBB) et leurs collègues ont fait état du mécontentement qui grandit chez les apprentis. Les Jeunesses progressistes vaudoises ont lancé, comme on le sait, une pétition pour leur obtenir une quatrième semaine de vacances. L'Union syndicale approuve la revendication.

action est nettement supérieure à celle des habitats créés lors des cinq actions précédentes.

En ce qui concerne le coût de construction, l'analyse de toutes les données fera certainement ressortir le même avantage.

La construction de ces 630 chambres coûtera 9 300 000 fr., soit 13 417 fr. la pièce ou 139 fr. 60 le mètre cube SIA. Les immeubles comprendront un ascenseur, une machine à laver et un séchoir collectif, et chaque logement une cuisinière et un frigo.

A la faveur d'une dérogation des règlements communaux sur la hauteur des immeubles, il serait possible de créer douze logements de plus, soit vingt-deux appartements pour le coût de 9 900 000 fr. Le projet retenu offre l'avantage de porter le nombre de pièces de chaque appartement à deux ou à quatre.

La solution idéale pour réaliser un seul et même marché et abaisser le prix de revient serait d'ouvrir le moins de chantiers possible et même qu'une seule commune bénéficie d'une telle action. Cette solution n'est pas concevable, si l'on songe que vingt-sept communes ont présenté une demande de ce genre. La demande la plus forte dans chaque localité a servi de critère de répartition.

Selon les prix actuels, qui seront certainement supérieurs dans vingt mois, lors de la mise sur le marché de ces logements, ces derniers seront loués 130 fr. par mois pour une pièce, 150 fr. pour deux pièces, 170 fr. pour trois pièces et 195 fr. pour quatre pièces.

«Tribune-Le Matin»

C. J.

### Le problème de la qualité

On déclarera notre revue définitivement incorrigible et insatiable en la voyant ne pas applaudir bouche bée devant cette panacée neuchâteloise.

Deux cent neuf HLM d'une qualité jamais vue. Et comment se juge cette qualité? Isolation acoustique et thermique, machine à laver, frigo!

Nul doute qu'il ne s'agisse là d'éléments concourant à la qualité. Mais l'orientation, l'organisation des espaces intérieurs, des espaces extérieurs, l'équipement proche et lointain?? L'approche humaine du problème?? Le logement se vendrait-il au mètre carré?

«Habitation»

revue de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

«Elle préférerait toutefois que des accords entre partenaires sociaux puissent être conclus dans toutes les professions.» Et regrette que «l'opposition farouche des employeurs» – ce sont les termes d'une «prise de position» – empêche les syndicats «d'inclure les apprentis dans le champ d'application des conventions collectives». On le constate: les «échéances» tombent en cascade. Mais qui reprochait aux syndicalistes leur «mollesse»? Dans le canton de Vaud – précisaien-ils – leurs effectifs ne baissent pas: ils montent. La section lausannoise n'a pas raté, pour autant, l'occasion de démontrer qu'elle n'est pas en vacances.

Jean-Marie Vodoz.

«Feuille d'Avis de Lausanne».